

De vous à moi



Comme chaque année, j'ai l'honneur et le plaisir de vous transmettre mes "Echos du Sénat", lesquels livrent à votre connaissance quelques aperçus de mes activités, à Paris et dans les Alpes-Maritimes, pour la session parlementaire écoulée.

Ce numéro, qui par ailleurs s'inscrit dans un contexte très particulier et difficile, celui de la crise sanitaire et économique que traverse notre pays, aura, pour moi, une saveur toute particulière, étant le dernier que je vous adresse en ma qualité de Sénateur.

Je ne serai, en effet, pas candidat, en septembre prochain, à un troisième mandat.

Pour autant, j'ai l'ardent désir de mener bien d'autres projets.

Aussi, avant de vous souhaiter un bel été, je tenais à vous remercier de m'avoir accompagné, par votre lecture, au fil de ces années.

Soyez prudents et prenez soin de vous !

Bien fidèlement,

Jean-Pierre Leleux

Il est un temps pour tout !

J'ai décidé de ne pas être candidat lors des prochaines élections sénatoriales, dans les Alpes-Maritimes, le 27 septembre prochain.

Cette décision est le fruit d'une profonde et intime réflexion.

Le choix ne fut pas simple !

Mais, il est des moments où il faut trancher.

D'un côté, j'aurais aimé poursuivre cette mission passionnante qui a été celle de représenter le Département des Alpes-Maritimes, ses territoires et ses élus, au Sénat de la République.

Ce fut, pour moi, un tel honneur que d'y siéger !

Vice-Président de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, j'ai pu y agir avec conscience et enthousiasme sur des sujets et des textes législatifs qui m'ont passionné. **Particulièrement ceux concernant les médias, l'audiovisuel et le Patrimoine.**

Mais, d'un autre côté, la "raison" et mon "ressenti intime" m'ont convaincu qu'il était l'heure de laisser - une fois encore - la place libre.

Pour ce qui est de la "raison", j'ai d'abord fait le constat d'une vie, citoyenne et politique, bien remplie. Avec ses joies, ses peines, ses succès et ses échecs.

Élu pour la première fois au Conseil Municipal de Grasse en 1983 - 37 ans déjà - j'y ai siégé, avec bonheur, sans discontinuer, 31 années durant, dont 19 en qualité de Maire. Ce furent-là, à n'en pas douter, les années les plus passionnantes de

tout mon parcours politique.

J'ai également beaucoup aimé mon activité de 13 années au sein du Conseil Général des Alpes-Maritimes et adoré travailler et agir au Sénat, ces 12 dernières années.

En 2014, j'ai pu passer le flambeau, avec succès, à la tête de la Ville de Grasse et cette transmission fut pour moi un moment particulièrement fort de symboles et d'émotions.

J'avais déjà estimé que la passion politique ne devait pas occulter d'autres considérations telles que celle de **permettre la transmission à de nouvelles générations d'hommes et de femmes capables d'accéder aux responsabilités civiques.**

Oui, je suis heureux du parcours politique que j'ai pu accomplir, j'ai la conscience d'un engagement qui m'a enthousiasmé. A la mesure de ce que je suis et de ce que je peux être. J'ai beaucoup donné et j'ai beaucoup reçu. Et j'avoue qu'une certaine fierté se mêle à ce sentiment.

Mais, pendant toute cette vie, si prenante, si absorbante, si exigeante et débordante d'activité, j'ai dû laisser sur le bord de mon chemin d'autres passions qui me tenaient également à cœur, au premier rang desquelles ma famille.

Par ailleurs, j'ai tant de projets personnels qui attendent, depuis si longtemps, dans ma tête et sur les étagères de mon bureau : Écrire, lire, apprendre encore, faire de la musique. Lancer de nouvelles activités. Apporter autrement.

Et puis commenter, encore plus librement, la vie politique dont j'avoue que j'en ressens parfois des dérives qui ne sont plus totalement en phase avec ce à quoi j'aspire.

Sans doute, une question d'évolution des mentalités ! Ou d'âge, peut-être aussi !

C'est donc une conjonction entre ma vie citoyenne et ma vie personnelle qui me conduit à faire ce choix.

Je sais qu'il saura à la fois faire plaisir à certains et faire de la peine à d'autres. Satisfaire les uns et en contrarier d'autres.

Mais, comme je m'y étais référé, il y a six ans, lors de mon départ de la mairie de Grasse, résonne à nouveau en moi cette belle et si vraie citation de l'Écclésiaste :

« Il est un temps pour tout et chaque chose vient à son heure sous le ciel »

En cet instant, où je me retourne sur mon parcours et où j'entame un nouveau chapitre de ma vie, je veux rendre hommage et remercier de tout cœur, pour leur confiance et leur amitié, le Président du Sénat, Gérard Larcher et le Président de notre groupe politique, Bruno Retailleau.

Mon engagement politique en quelques dates

Né le 8 mai 1947

1983 - 1995

Conseiller municipal puis Adjoint au Maire de la ville de Grasse

1989 - 1998 / 2004 - 2008

Conseiller général du canton de Grasse sud puis de Grasse nord

Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes

1995 - 2014

Maire de Grasse (3 mandats - 19 ans)

Ne s'est pas représenté en 2014

1995 - 2014

Président de la Communauté d'Agglomération

Pôle Azur Provence, préparation et présidence de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse jusqu'en mars 2014

2008 - 2020

Sénateur des Alpes-Maritimes (2 mandats - 12 ans)

Membre de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication puis Vice-Président, Secrétaire du Sénat, membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Pologne, membre du Conseil d'administration de la société France Télévisions, membre du Conseil d'administration de

l'Institut national de l'audiovisuel, Président de la Commission nationale des secteurs sauvegardés puis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, membre de la Commission des affaires européennes

Ne se représente pas en 2020

2013 - Présent

Président de l'association "Patrimoine Vivant du Pays de Grasse"

Inscription (2018), par l'UNESCO, des "savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse" au patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Covid-19 : De la crise sanitaire à la crise économique

C'est avec des sentiments mêlés progressivement d'inquiétude puis de stupeur que nous avons découvert, avec le début de cette année, l'apparition d'un virus responsable d'une nouvelle maladie infectieuse respiratoire "Covid-19", qui, s'étant rapidement transformée en pandémie, n'a laissé indemne aucun pays de notre planète.

Si, en France, le danger semble s'être éloigné, au moins provisoirement, les conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire se mesurent, chaque jour, un peu plus.

Et le léger recul que nous pouvons avoir sur cette récente période nous permet, d'ores et déjà, de poser quelques éléments d'une analyse. Comment sa gestion a-t-elle été organisée au niveau de l'Etat ? Quels sont, notamment, les enseignements que l'on peut en tirer ? Avant d'appréhender l'action du Sénat et sa démarche visant à définir des orientations pour le futur.

Le bilan très contrasté de la gestion de la crise

Force est de constater que l'épreuve que notre pays a traversée a été le révélateur d'une **forme d'impuissance** de l'action publique et ce, par manque d'anticipation et de moyens adaptés, à faire face, au moins dans un premier temps, à l'ampleur de la menace.

Les silences, les contrevérités et les atterrissements du Gouvernement concer-

nant l'utilisation des masques, la mise en œuvre de tests ou l'insuffisance des matériels et équipements de réanimation en sont l'illustration. Leur carence a eu raison de l'efficacité d'un Etat dont le niveau de dépenses, inégalé au sein des pays européens, pouvait laisser à penser que nos établissements de santé et de retraite seraient suffisamment pourvus. Il n'en a rien été. Le confinement généralisé de la population devenait une impérieuse nécessité. Certes, ses effets sur la propagation de l'épidémie ont été patents, mais à quel prix pour notre économie !

Second enseignement majeur, les effets de la globalisation qui, loin de nous libérer, nous a rendus prisonniers de multiples dépendances que nous avons nous-même créées. En abandonnant la production de certains biens vitaux, nous avons fragilisé notre indépendance. Le terme de "souveraineté", loin d'appartenir à une rhétorique conservatrice et rétrograde retrouve ainsi tout son sens ?

Le rôle du Sénat

Pendant cette période, la Haute assemblée a entendu exprimer sa "bienveillance" vis-à-vis des mesures qui lui étaient soumises, nécessaires à la protection de la santé des français mais aussi son « exigence » concernant l'exercice

des libertés publiques et le soutien aux élus locaux. En votant des dispositions pour assurer l'intérêt des fonctions municipales, en mettant en place une cellule d'assistance aux Maires, en adoptant les deux projets de loi sur l'état d'urgence sanitaire, en approuvant le principe de l'application StopCovid, en soutenant l'ensemble des mesures exceptionnelles en faveur de l'économie, tels le chômage

partiel, les prêts garantis par l'Etat ou le fonds de solidarité et bien d'autres exemples, le Sénat a ainsi pleinement continué de remplir son rôle.

L'avenir se préparant aujourd'hui, il ne sera pas possible à la France de construire le "monde d'après" avec des solutions d'avant ! **Un nouveau départ fondé sur une nouvelle prospérité, une nouvelle solidarité et une nouvelle souveraineté sera**

nécessaire. C'est dans cette perspective que le Sénat vient de présenter 100 propositions visant à la relance de notre pays.

Cette crise sera, en effet, ce que nous aurons su en faire. Elle pourra être un accélérateur du glissement vers le décrochage ou le moyen de reprendre notre destin en main.

Le chantier est immense, mais ayons au moins la volonté de l'engager !



Mon action au Sénat

Au cours de mon activité de parlementaire, en plus des nombreux textes que j'ai cosignés, j'ai été l'auteur de propositions de loi ayant eu notamment pour objet :

- L'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques.
- La possibilité laissée aux remplaçants des sénateurs et députés ayant accepté des fonctions gouvernementales de conserver leurs mandats locaux.
- La lutte contre la vente illicite de billets pour les manifestations culturelles ou sportives.
- La dispense de lecture de l'article 220 du code civil relatif à la solidarité financière des époux donnée à l'officier d'état civil célébrant un mariage.
- L'introduction d'une formation pratique aux gestes de premiers secours dans la préparation du permis de conduire.
- La protection des élevages dans nos montagnes et territoires ruraux contre les attaques de loups.
- Le renforcement du dispositif législatif de lutte contre les démarches engagées à l'étranger par des français pour obtenir une gestation pour autrui.
- La reconnaissance de la responsabilité de la France dans l'abandon et le massacre des Harkis.
- L'extension des conditions d'attribution de la mention "Mort pour le service de la Nation" et de son statut ...

Par ailleurs, mes travaux au sein de la Commission de la culture

Mes propositions de loi et rapports

m'ont amené à être le rapporteur de différents projets et propositions de loi concernant ce domaine de compétence, mais également de sujets dans lesquels j'avais souhaité particulièrement m'investir.

A titre d'exemple, je retiendrai :

- La création, le cinéma, le spectacle vivant et les arts visuels dans le cadre des projets de loi de finances votés annuellement et ce, de 2011 à 2013.
- L'audiovisuel public, de 2014 à ce jour, toujours lors de l'examen des crédits annuels.
- Le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) ou celui portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).
- Les propositions de loi afférentes à l'indépendance des rédactions, au Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ou à la modernisation des outils et de la gouvernance de la Fondation du Patrimoine.
- L'impératif de mieux faire connaître et partager les cultures scientifiques, techniques et industrielles. Les enjeux de la nouvelle présidence de France Télévisions. La nécessité d'un nouveau modèle de financement de l'audiovisuel public visant à aboutir à la création de "France Médias" en 2020...

Un nouveau Gouvernement : La nécessité de passer des mots aux actes

Certes, la tâche de l'exécutif est immense, comme l'est l'épreuve que nous traversons. Il faudra beaucoup d'énergie pour atténuer et résorber les effets de la crise sanitaire, économique et sociale actuelle. Et les décisions prises conditionneront l'avenir du pays pour les dix ou quinze prochaines années. **Seule solution, la relance dans la croissance !** C'est elle, en effet, qui paiera nos dettes et protégera nos concitoyens du déclassement. Mais pour redresser notre économie, les ressorts seront pour beaucoup psychologiques, **résidant dans une indispensable confiance qui demeure, aujourd'hui, à reconquérir.**

Censure de la loi « Avia » : Chronique d'un échec annoncé

Comme d'autres pays européens, la France, à juste titre, a décidé de relever le défi de la lutte contre la prolifération des propos haineux sur internet. Et la proposition de loi de la Députée Laetitia Avia devait en être le vecteur. Le Sénat ne

l'a pas votée, n'acceptant pas de confier aux GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) un rôle de censeur. Malgré cela, le Gouvernement a voulu maintenir le dispositif en l'état. La conséquence en a été que le Conseil Constitutionnel, saisi notamment par les Sénateurs LR, vient de considérer comme contraire à notre loi fondamentale le cœur du texte, jugeant que l'obligation faite aux plateformes, sous peine de sanction, de retirer en vingt-quatre heures des contenus haineux portait une atteinte non **“proportionnée” à la liberté d'expression.** Jugement qui a, par effet mécanique, vidé de son contenu la quasi-totalité de cette loi “mal” votée.

La valse des milliards

Depuis la période du “confinement” liée à la crise sanitaire, nous assistons à une avalanche de milliards que le Gouvernement entend injecter afin de permettre à la France de se redresser. Des pans entiers de notre économie et pas des moindres sont en danger. Pèse sur l'emploi une terrible menace. Au moment où les analystes annoncent une récession sans précédent et un PIB en recul de 11% en 2020, au total **ce sont 460 milliards d'euros qui auront été mis sur la table.** Soit 20% de la richesse nationale. A cela devrait s'ajouter une enveloppe d'au moins 100 milliards, consacrée au plan de relance de cet automne. Si l'intervention financière

de l'Etat est absolument indispensable, pour autant, comment ne pas avoir le tournis devant l'ampleur de ces chiffres qui, en d'autres temps, auraient pu paraître impensables et surréalistes, notamment eu égard au budget moyen d'un citoyen français. Alors que ces sommes vertigineuses défilent au-dessus de nos têtes et que s'enchaînent les annonces gouvernementales, tout se passe comme si nous étions dans une autre dimension. Comme si ce n'était plus “notre” argent, mais une entité abstraite avec laquelle on jonglerait. **Serions-nous pris dans un tourbillon au sein duquel nous n'aurions plus prise ?** De quoi, quand même, demeurer perplexe !

La réforme des retraites : Un peu de bon sens et de courage

Tout ça pour ça et que de temps de perdu ne peut-on s'empêcher de penser en observant le parcours désordonné suivi, depuis le début, par le projet de réforme des retraites mis en chantier par le Gouvernement. Pourtant, l'équation est simple. Les comptes de l'assurance vieillesse, fondée sur le principe de la répartition, accuseront, en 2025 et si rien ne change, un déficit de 8 à 17 milliards et ce, en raison de la croissance constante du nombre de retraités par rapport à celui des actifs, lesquels financent les pensions. Dès lors,

quatre leviers peuvent être actionnés : Augmenter les taux de cotisation, modifier la durée des trimestres cotisés, baisser le montant des pensions ou bouger l'âge légal de départ, aujourd'hui fixé à 62 ans. Compte tenu de l'allongement de la durée de la vie, je suis favorable à la mise en œuvre progressive de cette troisième solution afin d'atteindre 65 ans, tout en continuant à lui appliquer des exceptions comme c'est le cas, actuellement, pour les carrières longues et la pénibilité. Nous serons, de toute façon, un jour ou l'autre, dans l'obligation d'y venir. Or, au lieu de cela, a été introduit un âge “pivot” ou d'“équilibre”, demi-mesure permettant d'inciter, sans trop le dire, à travailler plus. Il faudra également engager la convergence des “régimes spéciaux” vers un régime universel. Mais le faire progressivement, à chaque entrée nouvelle dans ces dits régimes. Alors, ayons un semblant de bon sens et beaucoup de courage pour mener à son terme cette réforme !

Pour un réel débat sur les médecines douces et l'allopathie

Ayant souhaité approfondir mes connaissances sur les médecines dites “douces” et celles relevant de l'allopathie, j'ai participé à une mission d'information sénatoriale **“sur l'herboristerie et les plantes médicinales”** dont l'objectif

était de dresser un état des lieux et de s'interroger sur les perspectives d'évolution. Comment notamment accroître la production nationale en ce domaine, laquelle ne représente à ce jour que 20% de la consommation française. Et j'ai pu en conclure que l'usage des plantes et huiles essentielles, à la condition d'être effectué à bon escient, était de nature à apporter des bienfaits à la santé. Il est vrai que je suis un défenseur de l'homéopathie et que, par le passé, j'ai exprimé



mon désaccord avec l'obligation faite par la loi d'injecter dans le corps d'un nourrisson, dont le système immunitaire est en pleine construction, onze vaccins avec des adjuvants potentiellement dangereux. Est-ce vraiment utile et nécessaire ? J'entends aussi les arguments de ceux qui disent que les apports des médecines douces ne sont pas réellement démontrés. Devant cette controverse, ne faudrait-il pas, dès lors, mener des analyses et recherches comparatives faisant ressortir les avantages et inconvénients respectifs et **ouvrir un réel débat pour que la population soit correctement informée des véritables enjeux.**

Où va le monde politique ?

Dans mon éditorial de première page, j'effleurais mon questionnement devant l'évolution - les dérives ? - que je constate du monde politique et de la société contemporaine.

Ma première question concerne la **crise démocratique** que nous traversons. La fracture qui s'est installée entre l'opinion publique et la société m'interpelle et me blesse. La représentation nationale et le Gouvernement ne seraient-ils composés de gens suspects, corrompus, incapables, isolés des réalités du terrain ?

Pour avoir traversé ce monde, je réfute ces arguments faciles et destructeurs, en rappelant que, notre système démocratique, bien rodé dans notre 5ème République, permet à tout un chacun de se porter candidat à une élection et que le plus riche des chefs d'entreprises du CAC 40 a le même poids électoral que le plus humble des ouvriers.

Et, que je sache, en démocratie, c'est quand même l'élection qui rend le plus légitime la prise de décision.

Quand je vois que, pour satisfaire une opinion souvent polarisée par un monde médiatique avide de ventes, notre Président de la République fait appel à une **“Conférence citoyenne”, composée de cent personnes** tirées au sort, pour plancher sur les actions à mener en matière de transition écologique, accoucher de 100 propositions qui ne sont que des clichés mille fois rebattus et lui donner plus de crédit qu'aux assemblées des Maires, éminemment plus légitimes, je rêve...et je pleure. Je pleure sur notre démocratie qui coule !

Certes les urnes ne comportent pas de “filtres à vices” et les seules vertus n'émergent pas des scrutins. D'accord ! **Mais l'élection n'est-elle pas, en démocratie le seul moyen possible - fut-il imparfait - pour établir une légitimité ?**

Dans ce contexte de méfiance de la société à l'égard des élus et des responsables politiques, largement amplifiée par une médiatisation gourmande, la suspicion devient la règle générale. Des législations de plus en plus tatillonnes encadrent

la vie privée des responsables publics, dans une exigence de transparence de plus en plus invasive et inquisitoriale. **Le beau principe de “présomption d'innocence”, qui forge nos relations au sein de la société, fait progressivement la place à un principe de “suspicion préalable”.** Cela pour empoisonner la vie de 98% des intéressés honnêtes pour essayer de déceler les 2% de voyous qui, de toutes façons, échapperont aux mailles du filet !

Ma deuxième question - et qui, peut-être est une explication à la première - c'est celle de la tendance exponentielle des hommes et des femmes politiques à sur-communicer sur eux-mêmes. C'est à celui qui fera le plus parler de lui. On assiste, au travers du développement des réseaux sociaux et de la numérisation de l'information, à un excès, voire une surenchère, de messages qui tendent à valoriser les “ego” des uns et des autres, sans pour autant que l'action menée n'en vaille la peine. Les rédactions de presse croient sous les communiqués, chaque “pet de travers” de tel ou tel élu fera l'objet d'un Tweet, d'un post Facebook ou Instagram. **“Il faut qu'on parle de moi !”, tel est la préoccupation quotidienne d'une majorité de responsables politiques.**

Cette tendance, qui confine à l'Hubris bien connu des dieux grecs, envahit aujourd'hui le monde politique. La communication détermine l'action plutôt que le contraire.

Certes, dans une démocratie qui exige des citoyens de faire le choix de ses élites politiques, l'information est nécessaire et importante. Mais là, l'excès devient, de toute évidence, un défaut. Elle se diffuse dans un climat de pression et d'urgence. Une information chasse l'autre. Son impact est éphémère. Le brouillard médiatique emporte tout.

Cette accélération des choses impacte aussi la qualité des décisions publiques. Depuis plusieurs années, les textes de loi, souvent de circonstance pour apaiser une opinion sensible, sont inscrits “en procédure accélérée” à l'ordre du jour des assemblées. Les textes sont mal ficelés. Souvent mal rédigés. On légifère de nuit. On légifère le

week-end à l'instar du dernier projet de loi de finances n°3.

Oui, je pense qu'on légifère trop et mal. Pas assez de recul sur les événements. Manque de réflexion. Débats sous la pression de l'opinion publique. On a perdu la notion de la valeur du temps. Et tout cela concourt à brouillard médiatique qui sème la confusion dans les esprits citoyens.

Et puis, il y a cette espèce de pieuvre, sous-terre et omniprésente, impalpable et puissante, qui priorise ce que l'on appelle “le progressisme”. Il faut que ça bouge ! Détruire coûte que coûte ce que la sage accumulation des générations passées nous a apporté de valeurs. De quoi perdre petit à petit le sens de notre identité française, européenne et chrétienne dont les héritages quotidiens sont de plus en plus menacés, vilipendés et détruits. Pour moi, cela est grave !

Dans cette ambiance brownienne, les partis politiques n'ont pas su jouer leur rôle, celui que leur réserve et que précise notre constitution. **“Les partis politiques concourent à l'expression des suffrages”.** Au lieu d'éclairer le paysage de la pensée, de constituer des phares de lumière pour éclairer les choix politiques des citoyens, ils se sont érigés en marchepieds vers le pouvoir, organisés en “féodalités” modernes, en négligeant la cohérence des idées et des projets clairs qu'ils étaient en charge d'émettre.

Emmanuel Macron avait bien compris cette faiblesse de notre système pour bâtir son projet du “en même temps” qui connaît, bien sûr, aujourd'hui, ses limites.

Les propos que je viens de tenir peuvent paraître pessimistes. En fait, il n'en est rien. Il s'agit simplement du constat d'un décalage que je ressens entre le monde politique tel qu'il semble évoluer et mon regard, sans doute un peu “vieille école”, sur ce dernier. Question d'âge ?, disais-je.

Mais, après ma vie exaltante passée au service du public, je peux me permettre d'être un peu anachronique tout en faisant confiance aux nouvelles générations pour apporter au monde complexe d'aujourd'hui les sagesses qu'il exige.

pour devenir un moyen de confort et de satisfaction de désir d'adulte.

La volonté de fonder un foyer, dans la perspective de prolonger le couple, devient la mise en œuvre d'un “projet parental” qui répond à ce désir.

Devrais-je subir toutes les invectives des lobbys minoritaires qui, sous de fallacieux arguments égalitaires, promeuvent cette évolution, **je reste opposé à ce que je considère comme une dérive anthropologique grave de notre société.**

La loi, à mon grand regret et malgré une opposition sensible, a été votée par le Sénat. L'épidémie de COVID 19 l'a stoppée dans la navette parlementaire.

Et malgré les déclarations enflammées du Président de la République appelant à l'unité nationale, à l'union de tous pour surmonter la crise sociale et économique qui se dresse devant nous, voilà que l'examen du texte est réinscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en cette fin de mois de juillet. Il le sera, à l'automne, au Sénat. Or, s'il est bien un sujet qui clive notre société, c'est bien celui-là.

Commission des Affaires européennes

Pour une Europe de la culture

L'Union Européenne est en panne, à la croisée des chemins !

On l'observe - presque de l'extérieur - frémir, s'agiter et se débattre devant les difficultés qu'elle rencontre et les divisions que les enjeux nationaux font naître : La crise du Brexit, la crise migratoire, la renaissance d'une discrète mais dangereuse fracture entre les nations fondatrices et l'Europe orientale issue de la chute du mur de Berlin, les piques des pays dits “progressistes” contre ceux plus “conservateurs”, l'émergence de superpuissances mondiales qui grignotent notre économie et nos marchés. Tout cela divise au lieu d'unir.

Oui, l'Europe se débat pour surnager dans l'océan du monde et éviter sa désagrégation, coincee entre les États-Unis et la Chine qui rythment la danse mondiale.

On rêve pourtant de la voir debout, unie et forte.

Sans faire d'anachronisme ni de jugement intempestif, je crois profondément que cette faiblesse provient d'une grande lacune dans l'esprit qui anime ses institutions :

L'oubli - ou le déni - de l'existence d'une culture commune et de la civilisation qui nous rassemble. C'est pourtant notre plus grande force !

En 1922, Paul Valéry écrivait : **“Il y a Europe là où les influences de Rome sur l'administration, de la Grèce sur la pensée et du Christianisme sur la vie intérieure se font sentir toutes les trois.”** Ce qui tue l'Europe c'est son absence d'affirmation de son identité.

Ce fut le manque de courage de nos dirigeants, culpabilisés par une doxa rationnelle, que de ne pas inscrire dans nos statuts nos origines judéo-chrétiennes et d'en

stimuler la fierté partagée.

C'est notre héritage, notre culture et notre civilisation commune qui devraient constituer le ciment solide de notre Union et le socle de notre rayonnement.

Et on ne forge pas une identité sur les seuls liens créés par les échanges économiques, les convergences sociales et fiscales et les harmonisations de règles par une technocratie, certes compétente mais par trop administrative et éloignée du peuple.

En 1963, Robert Schumann rappelait que : **“L'Europe, avant d'être une alliance militaire, doit être une communauté culturelle dans le sens le plus élevé du terme.”**

On n'en a pas pris le chemin...

On doit maintenant s'excuser de notre extraordinaire histoire !

L'Europe a cru devoir assaïr sa légitimité sur ses institutions et sur ses politiques de convergences économiques et financières. Ce n'était pas la priorité.

La priorité aurait été de conforter ce qui nous rassemble et non pas de forcer à rapprocher les règles qui nous divisent. Il n'est peut-être pas trop tard.

Les crédits européens accordés au secteur du patrimoine et de la culture sont dérisoires : Pour mille du budget européen. J'en appelle à un sursaut fondé sur notre appartenance commune à une civilisation, ancienne, riche et prodigieuse, porteuse à la fois d'unité, de fierté et de rayonnement intellectuel.

Il faut lancer, au cœur de “Creative Europe”, une grande politique européenne de la culture, promouvant nos sources communes et acceptant notre diversité. De là, découleront les politiques économiques que nous appelons de nos vœux.

Soutien à l'industrie des cosmétiques Non aux sur-transpositions en droit national

Ma participation à la Commission des Affaires européennes du Sénat m'a amené à étudier, en lien avec l'industrie grasse et, en général, l'industrie des cosmétiques, la complexe réglementation européenne en matière de contrôle des ingrédients naturels dans les produits de parfumerie ou cosmétiques lancés sur le marché.

Avec le Président de la commission, Jean Bizet et les Présidentes de la Commission des Affaires économiques et de la Délégation aux entreprises du Sénat, venue à Grasse en 2019, nous avons écouté les professionnels concernés, tout particulièrement les représentants du Syndicat National des Fabricants de Produits

Aromatiques PRODAROM et veillé à ce que les directives européennes ne soient pas transposées en droit français par des textes nationaux plus sévères que ce que prévoient les directives.

C'est ce que l'on appelle les **“sur-transpositions”** qui, quand elles se concrétisent, induisent une concurrence industrielle déloyale entre pays européens. Par ailleurs, j'ai pu faire adopter par le Sénat une résolution européenne concernant les **“modalités de mise à jour du règlement sur les produits cosmétiques”**, afin de ne pas compliquer et retarder davantage les procédures d'autorisations de mise sur le marché.

La loi Bioéthique n'est ni "Bio" ni "Ethique"

Réflexions sur la loi Bioéthique et l'ouverture de la PMA aux femmes célibataires et aux couples de femmes homosexuelles.

En octobre 2012, m'interrogeant sur les conséquences que pourrait avoir l'adoption de la loi autorisant “le mariage entre personnes de même sexe”, j'avais écrit un manifeste intitulé **“Et l'enfant dans tout ça ?”**. J'exposais, sans esprit polémique, ma crainte non pas de voir s'unir, pour le meilleur et pour le pire, des couples homosexuels dont c'est la totale liberté, mais d'ouvrir une brèche dangereuse dans la nature même de l'adoption et de la filiation qui est, à mon sens, déterminante dans la structuration identitaire d'un enfant.

C'est en pensant à l'enfant, à ses interrogations sur sa filiation et à la perte de repères que l'on induisait dans sa vie, que j'ai désapprouvé la loi, communément et tendancieusement



ment appelée “loi pour le mariage pour tous”. Cette inquiétude, sur l'évolution anthropologique de notre société, s'est bien sûr réaffirmée, lors de l'examen de la loi “Bioéthique” autorisant la PMA (Procréation Médicalement Assistée) aux femmes célibataires et aux couples de femmes homosexuelles.

La PMA est aujourd'hui ouverte aux couples stériles. Il y a là une solution médicale à un vrai problème de santé.

C'est un tout autre cas qui nous est proposé aujourd'hui en **priorisant le droit à l'enfant sur le droit de l'enfant, condamnant, unilatéralement, ce dernier à grandir sans père connu** et sans capacité à le connaître un jour.

Or, pour un être humain, s'inscrire dans une filiation, conformément à la conception universelle de la vie reposant sur l'union d'un homme et d'une femme et donc dans une filiation connue, est un élément fondamental de sa construction, de son équilibre.

La PMA sort de son caractère médical

Commission « Culture » du Sénat : Mes sujets de prédilection

C'est par choix délibéré que, dès octobre 2008, j'ai souhaité travailler au sein de la Commission de la culture, de l'éducation et

de la communication du Sénat. En douze années de participation, j'ai pu, de par ma spécialisation, en devenir le référent

dans deux domaines particuliers, celui du « Patrimoine » et celui des « Médias audiovisuels » dont j'ai été, à plusieurs reprises,

le rapporteur de textes législatifs. Ces deux sujets de prédilection ne m'ont évidemment pas exonéré de porter toute mon

attention sur de nombreux autres concernant notamment l'éducation, le spectacle vivant ou les arts visuels.

Le secteur du Patrimoine

Difficile, bien sûr, d'évoquer ici la totalité des activités et interventions que j'ai pu mener et faire en la matière. Aussi, je ne retiendrai que quelques faits marquants.

Ma présidence de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés

Il semblerait que ma présentation, en 2007, devant cette commission, du projet de Secteur Sauvegardé de la ville de Grasse, dont j'étais le premier magistrat, ait marqué les esprits de ses membres et particulièrement celui du Sénateur Yves Dauge, alors maire de Chinon et qui en assurait la présidence.

Appartenant au groupe socialiste, c'est lui qui avait plaidé pour que la Ministre de l'époque, Aurélie Filippetti, pourtant opposée à ma sensibilité politique, me nomme, par arrêté, à cette fonction exaltante m'ayant permis d'étudier tous les cas des centres historiques de France, d'en constater les difficultés et d'en observer les politiques de rebonds.

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)

Ce fut un projet de loi, dit "fourre-tout", qui s'est avéré, après son examen au Sénat, être particulièrement dense en mesures patrimoniales.

Nommé co-rapporteur avec ma collègue Françoise Férat, j'ai fait apporter des modifications substantielles au texte pour le rendre à la fois plus cohérent, plus souple et plus protecteur du patrimoine.

Après adoption, ses dispositions ont ainsi permis de rassembler les Secteurs Sauvegardés, les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et les AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) en un seul statut, les **Sites Patrimoniaux Remarquables**.

C'est également cette loi qui a fusionné les trois anciennes commissions (Commission Nationale des Monuments Historiques, Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés et Conseil National des Parcs et Jardins) en une seule, la **Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture**, dont je fus, dans la foulée, nommé Président par



Lors d'une audition de Franck Riester, Ministre de la Culture

arrêté de la Ministre de la Culture, Françoise Nyssen.

La Fondation du Patrimoine

Rapporteur de la proposition de loi "visant à moderniser les outils et la gouvernance de la Fondation du Patrimoine", j'ai pu, par amendement :

- Elargir l'éligibilité au label et à l'avantage fiscal correspondant aux immeubles non bâtis, tels les parcs et jardins.
- Etendre le seuil géographique de cette éligibilité aux communes de moins de 20 000 habitants, alors qu'il n'était que de 2 000.
- Préserver le rôle de la Fondation du Patrimoine en direction du patrimoine rural, labellisable sans restriction géographique.

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et mon soutien aux ABF

Conscient des difficultés parfois rencontrées dans les relations entre les élus locaux et les Architectes des Bâtiments de France, j'ai voulu, à chaque fois que j'en ai eu l'occasion, défendre la cause de ces derniers. Considérés parfois comme des "empêcheurs de construire ou de démolir en rond" par l'exercice de pouvoirs ressentis comme autoritaires, ils demeurent cependant extrêmement précieux dans la survie de nos richesses patrimoniales. J'avais déjà plaidé pour la possibilité juridique de recourir contre leurs décisions contestées.

Mais c'est dans un dialogue mieux structuré, en amont des projets, que se trouve la solution de l'harmonie, entre nécessité d'urbanisme et protection patrimoniale.

Ma présidence de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture

Créée par la loi LCAP, cette commission est placée aux côtés du Ministre de la Culture pour donner un avis sur un nombre important de projets : Périmètres des Sites Patrimoniaux Remarquables, classement des Monuments Historiques, travaux sur ces monuments, aliénation du patrimoine de l'État, grottes ornées, instruments de musique, parcs et jardins remarquables...

J'ai ainsi mené les débats des 7 sections qui la composent. Et ce fut un véritable régal que de participer à ces échanges entre historiens, experts du patrimoine et universitaires et

un plaisir, à chaque fois, de renouer dans le détail avec un bout d'histoire de France.

A titre d'exemple, en 2018 et 2019, la CNPA a tenu 47 séances d'une journée pour examiner 294 dossiers patrimoniaux.

Notre-Dame de Paris

Dans la nuit du 15 au 16 avril 2019, l'incendie de Notre-Dame de Paris a submergé nos cœurs d'une émotion collective, dans une communion, osons le dire, rarement constatée dans l'histoire.

Immédiatement, le Président de la République s'exprimait en faveur d'un projet de loi d'urgence en vue de canaliser le flux massif de dons qui se manifestait et annonçait : "Nous rebâtirons Notre-Dame, dans un délai de cinq ans, plus belle encore !"



Ce "plus belle encore !", appuyé par l'annonce d'un concours international d'architecture pour reconstruire la flèche de la cathédrale, a aussitôt semé l'émoi dans le monde du patrimoine et des historiens.

Orateur de mon groupe dans l'examen du texte, j'indiquais ma conviction, à la tribune du Sénat, en réclamant une restauration à l'identique, dans son état le plus proche possible de l'état dans lequel il était la veille du sinistre.

J'insistais également sur l'opportunité que nous offrait ce malheur, de mettre en place une grande opération de "transmission des savoir-faire artisanaux" en employant les matériaux utilisés au XIX^{ème} siècle par Viollet-le-Duc, à savoir le bois, la pierre brute et le plomb.

Le débat a duré un an, au terme duquel l'architecte en chef des Monuments Historiques, Philippe Villeneuve, a présenté, le 9 juillet dernier, devant la CNPA, trois options de restauration, tout en recommandant la troisième qui était celle de restituer la charpente, la couverture et la flèche dans l'état aussi proche que possible de celui antérieur à l'incendie.

C'est cette option qui a été examinée et votée sous ma présidence, à l'unanimité. Un choix que le Président de la République approuvait sur toutes les chaînes de télévision. Exit le grand concours d'art contemporain pour reconstruire la flèche et soulagement chez les amoureux du patrimoine et de Notre-Dame.

Le secteur des Médias audiovisuels

Au cours de mon premier mandat de Sénateur, porté par ma présidence, pendant 16 ans, de la "Commission du Film Côte d'Azur", j'ai été nommé rapporteur des "industries cinématographiques" au sein de la Commission de la culture.

C'est à ce titre que j'ai contribué à la réforme des statuts du CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) et, surtout, été l'auteur de la proposition de loi sur la "numérisation des salles de cinéma".

Et ce texte de soutien a remarquablement fonctionné, puisque, en seulement deux ans, avec l'aide du CNC, les 5 300 écrans de France étaient numérisés.

Ce qui m'a conduit à devenir rapporteur de l'ensemble des "Médias audiovisuels" pour lesquels je retiendrai quelques éléments majeurs :

- Mission d'information, en 2014-2015, sur le financement de l'audiovisuel public et rédaction, avec mon collègue André Gattolin, du rapport intitulé "Pour un nouveau modèle de financement de l'audiovisuel public : Trois étapes pour aboutir à la création de "France Médias" en 2020".

Ce document a suscité de nombreuses réactions dans le cercle des professionnels et les grandes mesures, qui y étaient proposées, ont été ultérieurement intégrées dans le projet de loi, tant attendu et tant de fois retardé, présenté en 2019 par le Ministre de la Culture, Franck Riester.

Ministère de la Culture : une discontinuité préjudiciable !

Incrovable, mais vrai !

Depuis mon arrivée au Sénat, en 2008, j'aurai connu pas moins de 8 Ministres de la Culture !

Christine Albanel, Frédéric Mitterrand, Aurélie Filippetti, Fleur Pellerin, Audrey Azoulay, Françoise Nyssen, Franck Riester, Roselyne Bachelot

Alors que cet important ministère est devenu, au fil des ans, un réparateur de subventions dans un monde culturel toujours plus diversifié et en attente, il est grand temps de redonner à la culture un nouveau souffle, un projet, une Politique !

Et ce n'est pas en changeant de Ministre tous les 15 mois que l'on pourra satisfaire cette ambition.

• Auditions et rapports, chaque année, sur "Audiovisuel et avances à l'audiovisuel public" dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances.

• Interventions dans de nombreux colloques pour débattre de la position du Sénat.

Je l'indiquais précédemment, la réforme de notre audiovisuel public, déjà évoquée sous les présidences de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, a été sans cesse reportée.

Il s'agit cependant d'une urgence, compte tenu de la montée en puissance rapide des plateformes de vidéos à la demande, telles que Netflix, Amazon Prime, Disney+, de l'évolution des usages multi-écrans et de l'explosion de l'offre audiovisuelle qui mettent en péril l'audiovisuel français, trop corseté dans une réglementation franco-française inhibante.

Or, à peine examiné par la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, le texte présenté par le Ministre a été malheureusement lui aussi victime de l'épidémie de COVID 19 et est, une fois encore, repoussé avec pour seule perspective celle d'un "saucissonnage" de ses dispositions, peu propice à une réforme de qualité.

Je n'aurai donc pas le bonheur de "fer-ailler", sur le banc des rapporteurs du Sénat, lors des débats à venir.

Cela fait partie de mes regrets. Mais nul n'est irremplaçable.

Toutes les propositions de la Commission de la culture sont portées dans mes rapports et, en particulier, dans le dernier en date, élaboré pendant le confinement et ayant diagnostiqué les effets de la crise sanitaire sur les secteurs de l'audiovisuel et des médias.

Message de Roch-Olivier Maistre, Président du CSA, à Jean-Pierre Leleux

Monsieur le Sénateur, Au-delà de ce choix qui vous appartient, toutes celles et ceux qui suivent, depuis longtemps, les questions audiovisuelles connaissent votre investissement, votre expertise et votre contribution.

Nous allons vous regretter.

Bien à vous

Roch-Olivier Maistre
Président du CSA

Pour une France « fer de lance » du développement de l'Intelligence Artificielle



Elle inquiète autant qu'elle suscite d'espérance. Elle est à la fois une chance et un risque. Une menace et une opportunité.

La révolution numérique ne fait que commencer ! Et l'Intelligence Artificielle, née des capacités exponentiellement croissantes de calcul informatique et bientôt quantique, aptes à traiter en quelques secondes des milliards de données captées au fil des échanges par internet, va inéluctablement prendre sa place dans le monde de demain.

Ses applications, déjà constatables dans les domaines de la mobilité, de la sécurité, de l'emploi, de la santé et dans bien d'autres, ne sont que les prémices de la révolution post-industrielle qui s'ouvre à nous. Comment se positionner devant un tel avenir ? Certainement pas en laissant passer le train du progrès technique.

La France - et l'Europe - sont actuellement en retard dans la recherche qui est associée à ce devenir, alors que la Chine et les États-Unis commencent, là encore, à affirmer leur suprématie. Or, force est de constater que nous possédons les ingénieurs informaticiens et les chercheurs

les meilleurs au monde. Il nous appartient, dès lors, de lancer un vaste programme de R&D, d'ambition européenne, associant le secteur de la Recherche, les Universités et le monde de l'Entreprise. La France doit être le fer de lance de cette ambition. Certes, les obstacles ne manquent pas. Liberté individuelle, sécurité et confidentialité de certaines données, éthique de leur utilisation doivent être au cœur de cette démarche. Car nous savons que tout ce qui est techniquement possible n'est pas forcément souhaitable. Il s'agit là, cependant, d'un investissement indispensable, qui sera productif dans les années à venir et qui devrait nous permettre de rester dans la course mondiale à l'innovation. Faute de quoi, nous deviendrons une colonie numérique de la toute puissante Amérique ou de la toute puissante Chine. La labellisation de Nice Sophia Antipolis en tant que 3IA, avec trois autres sites en France, l'ouverture, portée par notre Département, de la Maison de l'Intelligence Artificielle à Sophia, les initiatives universitaires et associatives qui concourent à ces avancées, font des Alpes-Maritimes un acteur engagé. J'en suis heureux. A l'Etat et à l'Union Européenne de soutenir massivement ces initiatives.

Diplomatie parlementaire : L'exemple de la Pologne

Depuis 2011, je préside le groupe d'amitié "France-Pologne" du Sénat.

Je dois cette nomination à l'intérêt et à l'admiration que je porte au peuple polonais, à son histoire, à sa culture, à sa fierté, à son patriotisme et à son courage.

Mon implication dans les sujets franco-polonais m'a amené à analyser plus profondément les liens étroits tissés, depuis toujours, par la France avec ce grand pays d'Europe centrale et, par là-même, les problématiques que peut poser l'intégration, dans l'Union Européenne, des pays issus de ce que l'on appelait "le bloc de l'Est" du temps de la mainmise de l'Union Soviétique sur ces États. Contrairement à ce que peuvent laisser penser parfois ses dirigeants actuels, la Pologne est profondément européenne.

Et ma conviction est que, dans la construction de l'Europe nouvelle, il faut s'appuyer sur elle dans le cadre du concept du "Triangle de Weimar".

Il s'agit d'asseoir l'Europe, certes sur un axe privilégié Paris-Berlin, mais étendu à un triangle dont un des sommets serait Varsovie.

J'ai toujours plaidé cette cause porteuse d'un équilibre politique autant que de stabilité européenne.

Je l'ai plaidée tant dans les liens que j'ai pu nouer avec les ambassadeurs successifs de Pologne à Paris que dans ceux tissés avec les ambassadeurs de France en Pologne.

J'ai également pu partager des voyages à Varsovie, à Auschwitz, à Cracovie avec les Présidents de la République François Hollande et Emmanuel Macron, de même qu'avec le Premier Ministre, Édouard Philippe.

Dans le cadre de ce que l'on appelle "la diplomatie parlementaire", ce furent des occasions pour moi de manifester, au plus haut niveau du Gouvernement polonais et du Gouvernement français, mes sentiments sur les relations entre nos deux pays.

A VOTRE DISPOSITION



Permanence parlementaire départementale

8 rue Gazan - 06 130 Grasse - Tél. 04 93 40 06 79

Mail : jpl.senat@orange.fr - andredolla.senat@orange.fr

Tous les jeudis de 14 h à 18 h mon attaché parlementaire,

André Dolla, reçoit vos demandes

ACTUALITÉ - COMMENTAIRES - ÉCHANGES - ÉVÉNEMENTS

Pour suivre mon actualité nationale et locale vous pouvez me retrouver sur Facebook et Twitter

Certes, la mission principale d'un parlementaire est de voter la loi et de contrôler l'action du Gouvernement. Mais, cette tâche, ô combien enthousiasmante pour un représentant de la Nation, ne prend pas fin lorsqu'il retrouve sa circonscription électorale, son département. Il y puise, en effet, nombre d'éléments de sa réflexion et se nourrit, au contact des réalités du terrain, des différentes problématiques que peuvent lui soumettre ses concitoyens, les élus locaux, les acteurs de la vie économique et du monde associatif, afin d'en être le relai dans le cadre d'interventions, d'interpellations du Gouvernement ou de propositions de loi. Les quelques exemples, qui suivent, en sont le reflet.



Dans le cadre d'une armée de métier, les entraînements extrêmes avant projection sont devenus le prérequis incontournable du succès des opérations qui seront me-

Vers la reconnaissance par la Nation des militaires décédés accidentellement lors d'exercices ?

nées, en préparant des soldats aguerris physiquement, psychologiquement et moralement.

C'est pendant ces entraînements qu'ils sont confrontés à des milieux inhabituels et hostiles, de même qu'à toutes les situations auxquelles ils auront à faire face au cours de leur mission.

Par ces formations, nos armées limiteront ainsi le nombre de blessés et de morts sur les théâtres opérationnels.

Malheureusement, des accidents parfois tragiques sont à déplorer lors de ces préparations, par le fait des armes et de l'utilisation des matériels.

C'est la raison pour laquelle j'ai été saisi, par des familles, de leur ardent souhait

que soit étendue à ces militaires décédés l'attribution de la mention "Mort pour le service de la Nation", laquelle, depuis 2017, ne leur est plus reconnue, conséquence d'une lecture plus restrictive des textes l'ayant instaurée.

Ce qui aurait, par ailleurs, pour effet de voir leurs enfants être considérés comme pupilles de la Nation et l'inscription du nom du défunt être portée sur un monument de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation.

Comme a pu le noter le Haut Comité d'Evaluation de la Condition Militaire, "dans ce qui relève peut-être de la "logique de l'honneur", les militaires vivent dans un univers de signification où la blessure

qui les guette et la mort qui peut advenir n'ont de sens que si précisément ils ne sont ni des victimes, ni des accidentés du travail : Leurs épreuves doivent échapper au "commun" et participer d'un "rang" qui les distingue dans la société française".

Aussi, dans ce contexte de situation nouée, j'ai déposé, tout début 2020, une proposition de loi, cosignée par une soixantaine de mes collègues Sénateurs et visant à satisfaire cette légitime requête.

La mort d'un serviteur de la Nation dans des conditions extrêmes de service et de préparation à des missions opérationnelles n'appelle-t-elle pas, en effet, la solidarité nationale, la reconnaissance et le soutien de l'État ?

Le Sénat aux côtés des territoires



Au terme de l'article 24 de la Constitution de la Ve République, "le Sénat est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République". Cette compétence, qu'il ne partage pas avec l'Assemblée nationale, lui confère une originalité, mais également une responsabilité qu'il exerce pleinement au quotidien. Etre à l'écoute des élus locaux, faire "remonter" leurs préoccupations et inquiétudes entre dans le champ de ses missions. Au cours de mes deux mandats, j'ai pu œuvrer, avec mes collègues, pour essayer de défendre, pas toujours avec succès malheureusement, la causes des territoires. Sans être exhaustif, je voudrais, pour étayer mon propos, retenir quelques exemples significatifs, articulés autour de trois grands axes :

D'un point de vue juridique

Qu'il s'agisse de notre loi fondamentale ou du statut de l'élu, la Haute assemblée a eu l'occasion, à de multiples reprises, de monter au créneau, notamment, lors du projet de réforme constitutionnelle, un temps envisagé, lequel avait pour objectif de réduire le nombre d'élus nationaux, ce qui en soit aurait pu être acceptable, mais à la condition qu'il garantisse la représentation des parlementaires sur les territoires les moins peuplés, au risque, si tel n'était pas le cas, d'accentuer la fracture territoriale et d'éloigner toujours plus le monde rural de ses représentants élus. Et le Sénat en avait fait l'une des deux lignes rouges qu'il n'accepterait pas de franchir.

Parce l'exercice d'un mandat municipal est devenu, au fil du temps, de plus en plus complexe, avant même l'examen du projet de loi "Engagement et proximité", notre assemblée s'était mobilisée sur ces sujets, depuis deux ans, en adoptant de nombreuses mesures et en formulant plusieurs propositions, restées sans suite, ... mais, fort heureusement, reprises dans le projet de loi.

Pour ce qui est des finances locales

Nous nous sommes toujours insurgés contre la baisse des dotations, parce que comme facteur d'insécurité financière venant mettre à mal la pérennité des ressources de nos collectivités territoriales, alors que l'Etat, depuis maintenant des années, a toujours su s'affranchir de cet effort demandé. C'est la raison pour laquelle le Sénat s'est opposé, entre autres, à la réforme de la taxe d'habitation et à la suppression de la réserve parlementaire, intervenue en début de quinquennat dans le cadre du projet de loi organique sur la "moralisation" de la vie publique et dont l'objet était de permettre aux députés et sénateurs de flécher quelques crédits

d'investissement en soutien aux communes, leur permettant de mettre en œuvre des programmes, qui, sans cette aide, n'auraient pas pu être réalisés.

S'agissant de la ruralité et du pastoralisme

Constatant que la fracture entre monde rural et urbain n'a fait que s'aggraver au cours des dernières décennies et que la représentation des territoires a été affaiblie lors des différentes réformes intervenues, le Sénat a toujours prôné des actions fortes en la matière bénéficiant de réels soutiens financiers ou permettant l'adaptation des normes aux spécificités locales, de même qu'une véritable relance de l'aménagement du territoire.

Et parmi les inquiétudes exprimées, celles concernant le pastoralisme n'ont pas, non plus, laissé notre assemblée indifférente. Trop souvent, en effet, nos éleveurs vivent dans un contexte traumatisant dû à la recrudescence des attaques des troupeaux par les grands prédateurs, dont le loup. A plusieurs



reprises, les Sénateurs se sont mobilisés pour réclamer que soient mises en pratique des solutions concrètes et durables permettant de remédier à cette situation. De la même manière, nous avons demandé, comme ce fut le cas, récemment, par l'intermédiaire d'une proposition de résolution européenne, que la France joigne sa voix à celle d'autres pays pour demander à ce que le loup, listé, dans la Convention de Berne, parmi les "espèces strictement protégées" le soit désormais au titre des "espèces protégées".

La Haute assemblée, dans sa recherche d'une plus grande proximité avec les territoires, est à leurs côtés pour affronter, aujourd'hui, la difficile situation dans laquelle se trouve notre pays, confronté à la profonde crise économique que nous traversons.

Un nouvel équilibre des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités territoriales sera un élément indispensable pour restaurer la confiance et insuffler un nouvel élan. Plus de liberté de créer, d'expérimenter et d'entreprendre pour les élus locaux, c'est plus d'efficacité des politiques menées dans nos territoires et des réponses meilleures à la vie quotidienne de leurs habitants. Tel est l'objet des 50 propositions que vient de formuler le Sénat pour "le plein exercice des libertés locales".

Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse : Le futur d'une démarche



Son Excellence Madame Véronique Roger-Lacan, nouvelle ambassadrice de France déléguée auprès de l'UNESCO

matériel de l'Humanité, des "savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse".

Moment d'intense émotion à laquelle sont venus se mêler autant de sentiments de joie, de fierté et de satisfaction.

Fierté, d'abord, pour le Pays de Grasse et toutes les générations passées qui ont su se transmettre ces savoir-faire et façonner admirablement notre territoire.

En fin d'année 2018, l'UNESCO, à l'unanimité de ses membres, décidait l'inscription, sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité, des "savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse".

Moment d'intense émotion à laquelle sont venus se mêler autant de sentiments de joie, de fierté et de satisfaction.

Fierté, d'abord, pour le Pays de Grasse et toutes les générations passées qui ont su se transmettre ces savoir-faire et façonner admirablement notre territoire.

Nul plus bel hommage ne pouvait leur être rendu.

Satisfaction, ensuite, de l'aboutissement d'une longue et passionnante démarche que j'avais eu l'honneur de mener en tant que Maire puis, à partir de 2014, en qualité de Président de l'association "Patrimoine Vivant du Pays de Grasse", entourée des acteurs

de la filière et soutenue par l'ensemble des élus du territoire.

Création d'un comité de suivi des mesures de sauvegarde, valorisation territoriale du label, développement de formations uni-



Avec Son Excellence Monsieur Yang Jin, nouvel ambassadeur de la République de Chine auprès de l'UNESCO

versitaires ou projet de charte sont les différentes pistes de travail que nous aurons à suivre dans les mois et années à venir.

Bien sûr, il appartiendra à l'association de poursuivre ses actions comme, notamment, l'organisation de son prochain colloque sur le thème "Parfums et paysages de Chine".

Et c'est dans cette perspective que je viens de recevoir, au Sénat, Son Excellence Monsieur Yang Jin, nouvel ambassadeur de cette République auprès de l'UNESCO.

Comme on peut le constater, l'ampleur de notre tâche demeure importante, mais tellement enthousiasmante.

Sauver notre « tourisme de savoir-faire »

Depuis la mise en œuvre des mesures de confinement en mars dernier, nombre d'entreprises du secteur du "tourisme de savoir-faire", à l'exemple de certains parfumeurs, de verreries ou de confiseurs, connaissent une situation particulièrement difficile.

Bien que n'étant pas classées, au sein de la nomenclature établie par l'INSEE, parmi les activités relevant du tourisme, ces sociétés voient pourtant leur modèle économique et leur chiffre d'affaires dépendre pour plus de 70% d'une clientèle à forte majorité étrangère que la crise sanitaire mondiale maintient encore trop souvent éloignée de notre pays.

A leur égard, il n'est d'ailleurs pas rare que l'on évoque les notions d'entreprises industrielles à "vocation touristique" ou de "tourisme industriel".

Leur dénier cette reconnaissance serait alors méconnaître une réalité, celle d'un secteur qui reçoit des millions de visiteurs, chaque année, dans ses usines et boutiques, souvent reconnues par le label "Qualité tourisme" attribué en fonction d'un cahier des charges très strict.

Or, à ce jour, leurs prévisions sont des plus pessimistes, n'envisageant pas de véritable redémarrage de l'activité avant avril 2021 et une situation redevenue acceptable avant la fin du 1er trimestre 2022.

Dans ce contexte préoccupant, le risque, dès lors, est bien réel que des licenciements aient lieu dans les semaines à venir. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu, à plusieurs reprises, auprès du Premier Ministre, du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et du Secrétaire d'Etat au Tourisme pour que les mesures

de soutien, annoncées en mai, en faveur de la filière touristique et visant à compenser les pertes de recettes subies, leur soient étendues.

En complément de cette démarche, j'ai également déposé un amendement au récent projet de loi de finances rectificative III pour 2020 qui, du fait de la difficulté de retenir une définition homogène de ce secteur, n'a malheureusement pas été retenu. Toutefois, certaines d'entre elles devraient pouvoir bénéficier des dispositions concernant les cotisations et contributions sociales votées à cette occasion.

Il en va de la survie d'une partie de notre patrimoine industriel, de la préservation de nos savoir-faire au rayonnement mondial et de l'impact économique que ces entreprises peuvent avoir sur les territoires qui les accueillent.

Prime exceptionnelle aux personnels hospitaliers des Alpes-Maritimes

Conformément à ses engagements, par décret de mai dernier, le Gouvernement a instauré le versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé, quelle que soit leur filière professionnelle, en vue de reconnaître leur pleine mobilisation dans la lutte que notre pays a menée, au cours de ces derniers mois, contre l'épidémie de Covid-19.

Si le principe de cette décision a, bien sûr, reçu ma pleine approbation, pour autant, les articles et annexes du texte ont introduit une disparité de traitement entre les établissements des Alpes-Maritimes au détriment de ceux de Cannes et de Grasse, cette approche, injuste et critiquable, méconnaissant le travail effectué par ces agents.

Différenciation, par ailleurs et l'on peut s'en douter, très mal vécue par les personnels.

C'est la raison pour laquelle, avec d'autres collègues parlementaires, j'ai cautionné pleinement la prise de position des deux Maires concernés, David Lisnard et Jérôme Viaud, lesquels, à juste titre, ont exprimé leur profond désaccord à l'égard de ces dispositions.

Alors que se déroulait, dans le cadre du "Ségur de la santé", la nécessaire concertation visant à améliorer la situation dans les hôpitaux français, bien malmenés depuis des années, ce texte, dans sa rédaction initiale, ne pouvait, dès lors, qu'envoyer un message très négatif.



Aussi, ayant saisi le Ministre de la Santé, Olivier Véran, d'une demande que soit revue la position du Gouvernement en la matière, je me félicite qu'un nouveau décret soit intervenu, venant remettre, dans les conditions d'attribution de cette prime, sur un même pied d'égalité l'ensemble des agents des établissements publics de santé de notre département.

échos du Sénat

Me contacter

Palais du Luxembourg - 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Attachées parlementaires - Elisabeth Gaudé - Victoria Belz
Tél. 01.42.34.29.37 - Mail : jp.leleux@senat.fr

Permanence parlementaire départementale

8 rue Gazan - 06130 Grasse
Attaché parlementaire - André Dolla - Tél. 04.93.40.06.79
Mail : jpl.senat@orange.fr - andredolla.senat@orange.fr

Dépôt légal : Août 2020

Directeur de la publication : Jean-Pierre Leleux
Conception - Maquette : Imprimerie Art & Sens
Rédaction : Permanence parlementaire
Crédits photos : Jean-Pierre Leleux - Droits réservés
Impression : Imprimerie Art & Sens



Ce journal est imprimé conformément aux prescriptions en matière de développement durable avec des encres végétales et sur papier sans chlore élémentaire issu de forêts gérées durablement.